



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT**

Règlement no.1	PERCEPTION DES TAXES 1929
Règlement no.2	ROUTE CONCESSION SAINT-CHARLES
Règlement no.3	CHEMIN DE FRONT DE MM LAMBERT ET BÉLAND
Règlement no.4	POUR LA ROUTE DE PAROISSE
Règlement no.5	AQUEDUC APPARTENANT À MM LAMBERT ET ST-YVES
Règlement no.6	TAXES NON PAYÉES À TEMPS
Règlement no.7	ROUTES TRAVAILLÉES À L'HEURE OU À L'ENTREPRISE
Règlement no.18	ROUTE SAINT-CHARLES
Règlement no.26	AQUEDUC EMPRUNT
Règlement no.28b	RG ST-CHARLES (MUNICIPALISATION)
Règlement no.29	AQUEDUC (AMENDEMENT)
Règlement no.30	AQUEDUC
Règlement no.30	(AMENDEMENT)
Règlement no.30	AQUEDUC (AMENDEMENT)
Règlement no.30	AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE L'AQUEDUC
Règlement no.31	CANAU D'ÉGOÛTS
Règlement no.31	ÉGOÛTS (AMENDEMENT)
Règlement no.34	CHEMINS D'HIVER
Règlement no.38	AQUEDUC
Règlement no.41	AQUEDUC TARIF
Règlement no.41	(AMENDEMENT) AQUEDUC
Règlement no.42	CHEMINS D'HIVER
Règlement no.42	(AMENDEMENT)
Règlement no.43	AQUEDUC
Règlement no.44	VOIRIE MUNICIPALE
Règlement no.48	LUMIÈRES DE RUES
Règlement no.49	CHEMINS D'HIVER
Règlement no.51	CONSTRUCTION
Règlement no.51	(AMENDEMENT CONSTRUCTION)
Règlement no.52	FEUX
Règlement no.54	ENTRETIEN CHEMINS D'HIVER



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT**

Règlement no.	PERMIS DE ROULOTTE
Règlement no.	AUTORISANT LES TRAVAUX D'AQUEDUC AU LAC LAMBERT
Règlement no.	(AMENDEMENT ÉGOÛT)
Règlement no.100	FIXATION DES TAUX DE TAXE 1979
Règlement no.101	TRAVAUX DE TRANSFORMATION ET RÉNOVATION (ÉDIFICE MUNICIPALE)
Règlement no.102	ÉGOÛTS (JUILLET 1979)
Règlement no.103	AUTORISANT L'ACHAT DU RÉSEAU D'AQUEDUC « ST-CHARLES »
Règlement no.104	SOUFFLAGE DE LA NEIGE SUR LES TERRAINS PRIVÉS
Règlement no.105	HABILITANT LE CONSEIL DE COMTÉ POUR LA GESTION DES DÉCHETS
Règlement no.106	ÉTABLISSEMENT D'UNE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE GRATUITE
Règlement no.107	DURÉE DU TERME DES ÉLUS À 4 ANS
Règlement no.108	TRAVAUX DE REMBLAYAGE, COULÉE RUE CAMIRAND
Règlement no.109	ENLÈVEMENT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES
Règlement no.110	AUTORISANT L'ACHAT DU RÉSEAU D'AQUEDUC PAUL-LEMAY
Règlement no.111	FEUX À CIEL OUVERT
Règlement no.112	CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
Règlement no.113	FIXANT LE JOUR ET L'HEURE DES SESSIONS RÉGULIÈRES DU CONSEIL
Règlement no.114	FIXANT LA RÉMUNÉRATION DE L'INSPECTEUR AGRAIRE
Règlement no.115	CONCERNANT L'OUVERTURE DE LA RUE DU LAC ROND
Règlement no.116	RÈGLEMENT SUR LE TRANSPORT ADAPTÉ
Règlement no.117	IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 1985
Règlement no.118	TRAVAUX DE PAVAGE – RUE DU LAC ROND
Règlement no.119	AUTORISATION AU CONSEIL MUNICIPAL D'EFFECTUER DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION À L'ÉDIFICE MUNICIPALE
Règlement no.120	IMPOSITION DES TAXES 1986
Règlement no.121	POUR PROHIBER LES SITES D'ENFOUISSEMENT SANITAIRES ET RÉGLER LES COURS DE REBUTS DANS LA MUNICIPALITÉ.



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT**

Règlement no.122	POUR AMENDER LE RÈGLEMENT NUMÉRO QUARANTE-NEUF (49)
Règlement no.123	RÈGLEMENT CRÉANT UN FONDS SPÉCIAL DE SUBVENTION AFIN DE PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE DANS LA MUNICIPALITÉ DE STE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT
Règlement no.124	RÈGLEMENT CRÉANT UNE ZONE DE PROTECTION AUTOUR DU RÉSERVOIR MUNICIPAL D'EAU POTABLE
Règlement. no.125	AMENDEMENT APPORTÉ AU RÈGLEMENT NUMÉRO CENT DIX-NEUF (119)
Règlement no.126	IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES – ANNÉE 1987
Règlement no.127	ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
Règlement no.127-1	PREMIÈRE MODIFICATION DU RÈGLEMENT NO.127 ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
Règlement no.127-2	MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO CENT VINGT-SEPT ET AMENDEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
Règlement no.128	AUTORISANT L'ACQUISITION ET LA MUNICIPALISATION DE LA RUE DU DOMAINE DE LA FEUILLE D'ÉRABLE
Règlement no.129	AUTORISANT L'ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR LA CRÉATION D'UN PARC INDUSTRIEL ET UN EMPRUNT À LONG TERME DE VINGT MILLE DOLLARS (20,000.00\$)
Règlement no.129	MODIFICATION AU RÈGLEMENT CENT VINGT-NEUF (129)
Règlement no.130	AMENDEMENT APPORTÉ AU RÈGLEMENT NUMÉRO CENT VINGT-HUIT (128)
Règlement no.131	AMENDEMENT APPORTÉ AU RÈGLEMENT NUMÉRO CENT TREIZE (113)
Règlement no.131-1	AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO CENT TRENTE-ET-UN (131) FIXANT LE JOUR ET L'HEURE DES SESSIONS DU CONSEIL
Règlement no.132	IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES – 1988
Règlement no.133	TRAVAUX DE PAVAGE – RUE ALFRED
Règlement no.133-1	AMENDEMENT AU RÈGLEMENT CENT TRENTE-TROIS (133)
Règlement no.134	IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES 1989
Règlement no.135	PROGRAMME DE REVITALISATION DU TERRITOIRE
Règlement no.135-1	PROGRAMME DE REVITALISATION DU TERRITOIRE
Règlement no.135-2	MODIFICATION AU RÈGLEMENT #135-1 PROGRAMME DE REVITALISATION DU TERRITOIRE
Règlement no.135-3	FIN DU PROGRAMME DE REVITALISATION DU TERRITOIRE



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT**

Règlement no.136	RÈGLEMENT RELATIF AUX REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOÛTS MUNICIPAUX
Règlement no.137	BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX D'ÉGOÛTS MUNICIPAUX
Règlement no.137	LES PROCÉDURES RELATIVES AUX ESSAIS D'ÉTANCHÉITÉ D'UN BRANCHEMENT ET À LA VÉRIFICATION DES RACCORDEMENTS
Règlement no.137-1	MODIFICATION AU RÈGLEMENT #137 BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX D'ÉGOÛTS MUNICIPAUX
Règlement no.137-2	MODIFICATION DU RÈGLEMENT #137-1 BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX D'ÉGOÛTS MUNICIPAUX
Règlement no.138	AUTORISANT L'ACQUISITION ET LA MUNICIPALISATION DU CHEMIN DU LAC DIANE
Règlement no.139	POUR SOUMETTRE LE TERRITOIRE DE LA CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE STE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT À LA JURIDICTION DE LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE LOUISEVILLE
Règlement no.139-1	POUR AMENDER LE RÈGLEMENT NUMÉRO CENT TRENTE-N EUF-UN (139-1)
Règlement no.140	IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES 1990
Règlement no.141	RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN TARIF LORS D'UNE INTERVENTION POUR PRÉVENIR OU COMBATTRE L'INCENDIE D'UN VÉHICULE
Règlement no.142	PLAN D'URBANISME
Règlement no.143	POUR AUTORISER ET FIXER LES TARIFS D'INDEMNISATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX POUR LES DÉPLACEMENTS ET AUTRES DÉPENSES DE VOYAGE DANS L'EXERCICE DE LEUR FONCTION
Règlement no.143-1	POUR AMENDER LE RÈGLEMENT NUMÉRO CENT QUARANTE-TROIS (143)
Règlement no.144	ABOLITION D'UN TRONÇON DE LA ROUTE TRÉPANIER
Règlement no.145	IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES – 1991
Règlement no.146	AUTORISANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AQUEDUC EN BORDURE DE LA ROUTE LUPIEN-OUEST AINSI QU'UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT
Règlement no.147	RÈGLEMENT CONCERNANT L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DESTINÉS À AVERTIR EN CAS D'INCENDIE RÈGLEMENT DE ZONAGE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT**

RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉMISSION DES PERMIS
ET CERTIFICATS ET DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 116

RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

[Règlement no.148](#) RÈGLEMENT DE ZONAGE

Abrogé par le règlement 276-16

[Règlement no.148-1](#) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO CENT QUARANTE-HUIT (148)

Abrogé par le règlement 276-16

[Règlement no.148-2](#) MODIFICATION DES RÈGLEMENTS #148 ET 148-1
CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Abrogé par le règlement 276-16

[Règlement no.148-3](#) MODIFICATION DES RÈGLEMENTS #148 ET 148-1
CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Abrogé par le règlement 276-16

[Règlement no.148-4](#) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #148
ET SES AMENDEMENTS

Abrogé par le règlement 276-16

[Règlement no.148-5](#) MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE #148 ET
AMENDEMENTS POUR PROHIBER L'IMPLANTATION DE
SITE D'ENFOUISSEMENT DE MATÉRIAUX SECS SUR
L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Abrogé par le règlement 276-16

[Règlement no.148-6](#) RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 148 ET SES AMENDEMENTS

Abrogé par le règlement 276-16

[Règlement no.148-7](#) RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
MUNICIPAL

Abrogé par le règlement 276-16

[Règlement no.149](#) RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

Abrogé par le règlement 276-16

[Règlement no.150](#) RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

Abrogé par le règlement 279-16

[Règlement no.150-1](#) MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

Abrogé par le règlement 279-16

#150, AJOUT SECTION 5, ARTICLE 5.5

[Règlement no.151](#) RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉMISSION DES PERMIS
ET CERTIFICATS ET LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 116
(LAU)

[Règlement no.151-1](#) MODIFIANT LE RÈGLEMENT #151 CONCERNANT
L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

[Règlement no.152](#) RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

[Règlement no.153](#) IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES – 1992

[Règlement no.154](#) RÈGLEMENT DE BRÛLAGE

[Règlement no.155](#) MUNICIPALISATION DU PROLONGEMENT DE LA
RUE DU LAC ROND

RÈGLEMENT D'EMPRUNT

[Règlement no.156](#) AUTORISANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT DU RÉSERVOIR MUNICIPAL D'EAU
POTABLE, AINSI QU'UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER
LE COÛT



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT**

- [Règlement no.157](#) IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES – 1993
- [Règlement no.157-1](#) IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE POUR L'ANNÉE 1993
RELATIVE AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 146

RÈGLEMENT D'EMPRUNT
- [Règlement no.158](#) AUTORISANT L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE AUTO-POMPE
ET DE MATÉRIEL DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE, AINSI
QU'UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT
- [Règlement no.158](#) MODIFICATION PAR RÉSOLUTION #13-05-93
- [Règlement no.159](#) ÉTABLISSEMENT D'UN SERVICE DE PROTECTION CONTRE
L'INCENDIE ET D'UNE BRIGADE DE POMPIERS VOLONTAIRES
- [Règlement no.160](#) STATIONNEMENT DES VÉHICULES SUR LES VOIES PUBLIQUES
- [Règlement no.161](#) IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES – 1994

RÈGLEMENT D'EMPRUNT
- [Règlement no.162](#) RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE
ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN
D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE
L'INCENDIE, ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT ET LES MUNICIPALITÉS DE
SAINTE-URSULE, SAINT-LÉON-LE-GRAND, YAMACHICHE,
LOUISEVILLE ET AUTRES MUNICIPALITÉS PARTIES À
L'ENTENTE
- [Règlement no.163](#) IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES – 1995
- [Règlement no.164](#) DÉLÉGATION DE POUVOIR

RÈGLEMENT D'EMPRUNT
- [Règlement no.165](#) AUTORISANT LA RÉALISATION DE LA PHASE II DES
TRAVAUX D'AQUEDUC EN BORDURE DE LA ROUTE
LUPIEN-OUEST AINSI QU'UN EMPRUNT POUR EN
DÉFRAYER LE COÛT
- [Règlement no.166](#) RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LES
ARTICLES 7, 8 ET 14 DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE
SIGNÉE LE 14 JUIN 1993, CONSTITUANT LA RÉGIE D'AQUEDUC
DE GRAND PRÉ ET MODIFIÉE LE 14 NOVEMBRE 1994
- [Règlement no.167](#) AUTORISANT L'ENTRETIEN D'HIVER DU CHEMIN

DU DOMAINE MICHAUD
- [Règlement no.167-1](#) MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 167
ENTRETIEN DU CHEMIN DU DOMAINE MICHAUD
Abrogé par le règlement 230
- [Règlement no.168](#) IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES – 1996
- [Règlement no.169](#) ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1996 DE LA RÉGIE
D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ
- [Règlement no.170](#) ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT**

CENT CINQUANTE-SIX (156)

- [Règlement no.171](#) RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET VÉHICULES OUTILS
- [Règlement no.172](#) RÈGLEMENT CONCERNANT LES ALARMES APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
- [Règlement no.173](#) RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
- [Règlement no.174](#) RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
- [Règlement no.175](#) RÈGLEMENT CONCERNANT L'EAU POTABLE ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
- [Règlement no.176](#) RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
- [Règlement no.177](#) RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX, ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
- [Règlement no.178](#) RÈGLEMENT AUTORISANT LES AGENTS DE LA PAIX À ÉMETTRE DES CONSTATS D'INFRACTION ET À INITIER DES POURSUITES AU NOM D'UNE MUNICIPALITÉ
- [Règlement no.179](#) IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES – 1997
- [Règlement no.180](#) MUNICIPALISATION DU PROLONGEMENT DE LA RUE DU LAC ROND
- [Règlement no.181](#) AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE PORTANT SUR L'EXTENSION DE LA COUR MUNICIPALE
- [Règlement no.182](#) RÈGLEMENT IMPOSANT UN TARIF RELATIVEMENT À L'OPÉRATION D'UN CENTRE DE TRAITEMENT DES APPELS D'URGENCE (9-1-1)
- [Règlement no.183](#) IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES – 1998
- [Règlement no.184](#) RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT
- [Règlement no.185](#) RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS
- [Règlement no.185-1](#) MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
- [Règlement no.186](#) RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES
- [Règlement no.187](#) RÈGLEMENT SUR LE COLPORTAGE
Abrogé par le règlement 281-17
- [Règlement no.188](#) RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX
Abrogé par le règlement 219
- [Règlement no.189](#) RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION EXTÉRIEURE



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT**

DE L'EAU

Règlement no.190	RÈGLEMENT SUR LES SYSTÈMES D'ALARME
Règlement no.191	RÈGLEMENT AUTORISANT LES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC À DÉLIVRER DES CONSTATS D'INFRACTION AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Règlement no.192	COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
Règlement no.193	IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES – 1999
Règlement no.194	CONCERNANT LA CIRCULATION
Règlement no.195	POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX
Règlement no.195-1	RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 195 CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE
Règlement no.195-2	POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX
Règlement no.196	IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES – 2000
Règlement no.197	MUNICIPALISATION DE LA RUE DE LA FABRIQUE
Règlement no.198	IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES – 2001
Règlement no.199	IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES – 2002
Règlement no.200	RÈGLEMENT FIXANT LE JOUR ET L'HEURE DES SESSIONS RÉGULIÈRES DU CONSEIL
Règlement no.200-1	AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO DEUX CENTS FIXANT LE JOUR ET L'HEURE DES SESSIONS RÉGULIÈRES DU CONSEIL
Règlement no.201	RÈGLEMENT NUMÉRO 201 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ASPHALTAGE ET L'INSTALLATION DE DEUX BORNES FONTAINES ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 37,500\$ À CETTE FIN
Règlement no.201-1	AMENDEMENT RÈGLEMENT NUMÉRO 201
Règlement no.202	RÈGLEMENT POUR CHANGER CERTAINS NUMÉROS CIVIQUES ET/OU CHANGER CERTAINS NOMS DE RUES
Règlement no.203	IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES – 2003
Règlement no.204	RÈGLEMENT POUR FERMER ET ABOLIR LA VERBALISATION DE L'ANCIEN CHEMIN PUBLIC DÉSAFFECTÉ SITUÉ SUR LE LOT P-418
Règlement no.205	DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES – RÉFECTION RANG SAINT-CHARLES ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 490 850.00\$
Règlement no.206	AUTORISANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE MASKINONGÉ ET LE RETRAIT DE LA COUR



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT**

MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE LOUISEVILLE

- [Règlement no.207](#) IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES RÉFECTION RANG SAINT-CHARLES AU COÛT DE 490 850.00\$
- [Règlement no.208](#) RÈGLEMENT CONCERNANT LES RESTRICTIONS DE L'EAU POTABLE ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
- [Règlement no.208-1](#) AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO DEUX CENT HUIT CONCERNANT LA RESTRICTION DE L'EAU POTABLE ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
- [Règlement no.209](#) DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES – RÉFECTION RANG SAINT-CHARLES ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 490 850.00 \$
- [Règlement no.210](#) IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES – 2004
- [Règlement no.211](#) CONCERNANT LES RESTRICTIONS IMPOSÉES AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT
- [Règlement no.211-1](#) CONCERNANT LES RESTRICTIONS IMPOSÉES AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT
- [Règlement no.212](#) RÈGLEMENT FIXANT LE JOUR ET L'HEURE DES SESSIONS RÉGULIÈRES DU CONSEIL
- [Règlement no.213](#) RÈGLEMENT D'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LE CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES
- [Règlement no.214](#) RÈGLEMENT POUR FERMER ET ABOLIR LA VERBALISATION DE L'ANCIEN CHEMIN PUBLIC DÉSFFECTÉ SITUÉ SUR LE LOT P-442
- [Règlement no.215](#) RÈGLEMENT RELATIF À L'AUTORISATION DE DÉLIVRER DES CONSTATS D'INFRACTIONS
- [Règlement no.216](#) IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES – 2005
- [Règlement no.217](#) RÈGLEMENT POUR CHANGER CERTAINS NUMÉROS CIVIQUES
- [Règlement no.218](#) DÉCRÉTANT LE SERVICE D'INGÉNIEUR PLAN ET DEVIS DES TRAVAUX D'AQUEDUC LAC DIANE ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 13 115 \$
- [Règlement no.218-1](#) DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES AQUEDUC LUPIEN OUEST (350) ET CHEMIN LAC DIANE ET L'INSTALLATION DE BORNES D'INCENDIE ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 145 000 \$
- [Règlement no.219](#) ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO CENT QUATRE-VINGT-HUIT ET SES AMENDEMENTS
- [Règlement no.220](#) POUR AUTORISER ET FIXER LES TARIFS D'INDEMNISATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX POUR LES DÉPLACEMENTS ET AUTRES



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT**

DÉPENSES DE VOYAGE DANS L'EXERCICE DE LEUR
FONCTION

[Règlement no.221](#)

IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES – 2006

[Règlement no.222](#)

RÈGLEMENT FIXANT LE JOUR ET L'HEURE DES SESSIONS
RÉGULIÈRES DU CONSEIL

[Règlement no.223](#)

ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO CENT QUATORZE ET
SES AMENDEMENTS

[Règlement no.224](#)

RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX

Amender par le
règlement no 272-16

[Règlement no.225](#)

ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO DEUX CENT ONZE ET
SES AMENDEMENTS

[Règlement no.226](#)

ÉTABLISSEMENT D'UN SERVICE DE PROTECTION CONTRE
L'INCENDIE

[Règlement no.227](#)

RÈGLEMENT FIXANT LE JOUR ET L'HEURE DES
SESSIONS RÉGULIÈRES DU CONSEIL

[Règlement no.228](#)

CONCERNANT LES RESTRICTIONS IMPOSÉES AUX
PROPRIÉTAIRES DE CHIENS SUR LE TERRITOIRE DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT

Amender par le
règlement no 272-16

[Règlement no.229](#)

IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES - 2007

COPIE DE RÉOLUTION
(EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT LE 5 NOVEMBRE 2007

[Règlement no.190-1](#)

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO CENT QUATRE-
VINGT-DIX RÈGLEMENT SUR LES SYSTÈMES D'ALARME

[Règlement no.230](#)

ABROGATION DU RÈGLEMENT CENT SOIXANTE-SEPT
ET SES AMENDEMENTS

[Règlement no.231](#)

POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES
HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

[Règlement no.232](#)

CONCERNANT LE PARC DE PLANCHES À ROULETTES

[Règlement no.151-1](#)

MODIFIANT LE RÈGLEMENT #151 INTITULÉ RÈGLEMENT
CONCERNANT L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS ET
DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 116 AFIN DE SOUSTRAIRE
L'OBLIGATION D'OBTENIR UN PERMIS DE CONSTRUCTION
POUR LA RÉALISATION DE CERTAINS TRAVAUX

COPIE DE RÉOLUTION (PROCÈS-VERBAL 1^{ER} AOÛT 2007)

[Règlement no.233](#)

CONCERNANT UN EMPRUNT TEMPORAIRE EN ATTENDANT
LE VERSEMENT DES SUBVENTIONS POUR LE REMPLACEMENT
DU PONCEAU TOURNESOL

COPIE DE RÉOLUTION (AMENDEMENT RÈGLEMENT 233)



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT**

COPIE DE RÉOLUTION
(PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2007)
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES ET CONTRÔLE
DES SUIVIS BUDGÉTAIRES

COPIE DE RÉOLUTION
(PROCÈS-VERBAL DU 3 DÉCEMBRE 2007)
ADOPTION DU RÈGLEMENT 234 DÉCRÉTANT LES RÈGLES
DE CONTRÔLE ET DE SUIVIS BUDGÉTAIRES

[Règlement no.234](#) DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE
SUIVI BUDGÉTAIRES

COPIE DE RÉOLUTION
(PROCÈS-VERBAL DU 3 DÉCEMBRE 2007)
RÈGLEMENT D'IMPOSITION 2008

COPIE DE RÉOLUTION
(PROCÈS-VERBAL DU 22 DÉCEMBRE 2007)
IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES – 2008

[Règlement no.235](#) IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES – 2008

[Règlement no.237-08](#) RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES
ROUTIERS

[Règlement no.238-08](#) CONCERNANT LE STATIONNEMENT SUR LA RUE DE LA
FABRIQUE

[Règlement no 239-08](#) DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES
DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS.

[Règlement no.240-08](#) CARRIÈRES ET SABLÈRES

[Règlement no.241-08](#) IMPOSITIONS DES TAXES MUNICIPALES ET COMPENSATIONS
POUR L'ANNÉE 2009

[Règlement no.242-09](#) DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES
(TRAITEMENT DES EAUX USÉES), CONSTRUCTION D'ÉTANGS
AÉRÉS, CONSTRUCTION D'ÉGOUTS ET RÉFECTION DE LA RUE
CAMIRAND)

[Règlement no.243-09](#) RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT
DE 160 000.00\$

[Règlement no.244-09](#) DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 160 000\$ ET UN EMPRUNT DE
160 000\$ POUR DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION ET DE
REMPACEMENT DU PONCEAU DE LA RUE CAMIRAND

[Règlement no.245-09](#) DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DE
FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

[Règlement no.246-09](#) IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES ET COMPENSATIONS
POUR L'ANNÉE 2010

[Règlement no.247-10](#) TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT
LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE DÉPENSES

[Règlement no.248-10](#) CRÉANT UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT**

- [Règlement no.249-10](#) CONCERNANT LA PRÉVENTION INCENDIE
- [Règlement no.250-10](#) IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2011
- [Règlement no.251-11](#) AMENDANT LE RÈGLEMENT 228 CONCERNANT LES RESTRICTIONS IMPOSÉES AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT
- | |
|-----------------------------------|
| Abrogé par le règlement no 272-16 |
|-----------------------------------|
- Règlement no.251-11-1
- | |
|-----------------------------------|
| Amendé par le règlement no 272-16 |
|-----------------------------------|
- [Règlement no.252-11](#) RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS
- [Règlement no.253-11](#) DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LES RANGS WATERLOO, PAUL-LEMAY, LAC ROND ET AUGUSTA.
- [Règlement no 254-11](#) RÈGLEMENT MUNICIPAL RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTIL
- [Règlement no 255-11](#) RELATIF À L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX.
- | |
|--------------------------------------|
| Amender par le règlement no 255-11-1 |
|--------------------------------------|
- [Règlement no 255-11-1](#) RELATIF SUR L'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX.
- | |
|---|
| Amendé par le règlement no 255-11-2 le 6 septembre 2016 |
|---|
- [Règlement no 255-11-2](#) AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX
- [Règlement no 256-11](#) IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2012.
- [Règlement no 257-12](#) RÈGLEMENT CONCERNANT CERTAINES NUISANCES EN MATIÈRE DE DÉPÔTS DE NEIGE DANS LES RUES MUNICIPALES.
- | |
|---|
| Amendé par le règlement no 257-1-13 le 4 février 2013 |
|---|
- [Règlement no 257-1-13](#) RÈGLEMENT SUR CERTAINES NUISANCES EN MATIÈRE DE DÉPÔTS DE NEIGE.
- [Règlement no 258-12](#) UTILISATION DE L'EAU POTABLE
- [Règlement no 259-12](#) DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE RANG WATERLOO.
- [Règlement no 260-12](#) PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LA ROUTE LUPIEN
- [Règlement no 261-12](#) RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX.
- | |
|---|
| Amendé par le règlement no 261-12-1 le 6 septembre 2016 |
|---|
- [Règlement no 261-12-1](#) CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT**

- [Règlement no 262-12](#) IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALE ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2013
- [Règlement no 263-13](#) CONCERNANT L'AMENDEMENT À L'ARTICLE 25 DU RÈGLEMENT 228 CONCERNANT LES CHIENS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT
- Abrogé par le règlement no 272-16
- [Règlement no 264-13](#) IMPOSITION DES TAXES MUNCIPALES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2014
- [Règlement no 265-13](#) DÉCRÉTANT LE CRÉDIT DE TAXES À L'INVESTISSEMENT
- [Règlement no 266-14](#) IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2015.
- [Règlement no 267-15](#) : RÈGLEMENT CONCERNANT L'OBLIGATION D'INSTALLER UNE SOUPAPE DE SÛRETÉ (CLAPET DE NON-RETOUR) À L'ÉGARD DE TOUT IMMEUBLE DESSERVI PAR LE SERVICE D'ÉGOÛT MUNICIPAL.
- [Règlement no 268-15](#) : RELATIF AUX NUISANCES, À LA PAIX, À L'ORDRE ET LE BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL DANS LA MUNICIPALITÉ.
- [Règlement no 269-15](#) : IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2016
- [Règlement no 270-15](#) : RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE DÉPENSES.
- [Règlement no 271-16](#) : SUR LES APPELS 9-1-1.
- [Règlement no 272-16](#) : SUR LA CIRCULATION DES CHIENS.
- [Règlement no 273-16](#) : IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2017.
- Règlement no 274-16 : L'ADOPTION DU PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT.
- Règlement no 275-16 : L'ADOPTION DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANGÈLE-DE-PRÉMONT.
- Règlement no 276-16 : L'ADOPTION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT.
- Règlement no 277-16 : L'ADOPTION DU « RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (P.A.E.) » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT.
- Règlement no 278-16 : L'ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT.
- Règlement no 279-16 : L'ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT.
- Règlement no 280-16 : L'ADOPTION DU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF ET RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT.



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT**

[Règlement no 281-17](#) : SUR LE COLPORTAGE.

[Règlement no 282-17](#) : IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2018.

[Règlement no 283-18](#) : CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX.